



COMPTE-RENDU DU COMITÉ TECHNIQUE DU 28/01/2021

L'UNSA-SDIS33 A VOTÉ FAVORABLEMENT À TOUS LES DOSSIERS

Le premier comité technique de l'année s'est tenu ce matin.

Voici les dossiers abordés :

- Modification de l'organigramme du GTL
- Lignes directrices de gestion 2021/2025
- Détermination des taux de promotion applicables pour l'avancement des officiers de sapeurs-pompiers de catégorie A
- Rapport Égalité Femmes Hommes
- Réactualisation du recueil de procédures et de gestion du temps de travail

Nous avons souligné, en préambule, la qualité des documents structurants présentés aujourd'hui sur lesquels pourront s'appuyer les organisations syndicales.

SUR LE DOSSIER “MODIFICATION DE L’ORGANIGRAMME DU GTL” : nous avons fait remarquer qu’il manquait des adjoints, au chef du service “Logistique”, au chef d’atelier “Matériels incendie et spécialisés”, ainsi qu’au chef d’atelier “ARI - EPI”.

L’administration a précisé qu’il s’agissait d’un organigramme transitoire et qu’une concertation avec l’ensemble des agents concernés sera effectuée avant la mise en place de l’organigramme définitif.

Une délibération actera prochainement le changement de nom de certaines fonctions telles que “Chef de cellule” en “Chef d’atelier”. Cette modification est nécessaire pour être en cohérence avec le RIFSEEP et n’entraînera **aucune perte de salaire**.



SUR LE DOSSIER “LIGNES DIRECTRICES DE GESTION 2021/2025” : Il est en accord avec la majorité des propositions que nous avons émises lors du le groupe de travail sur les lignes directrices de gestion.

Cependant, nous avons fait remarquer que la transmission aux organisations syndicales des tableaux de synthèse des candidatures à la mobilité, n’avait pas été actée dans ce document. Le Directeur s’est engagé à nous les transmettre.

Nous avons également attiré l’attention de l’administration sur l’absence de référentiel emplois/métiers pour les PATS. La cheffe du GRH nous a informé qu’une analyse des textes en vigueur est en cours, ainsi qu’un inventaire des emplois existants dans l’établissement. Une fois ce travail d’analyse et de synthèse terminé, les OS seront consultées afin de donner leur avis sur ce référentiel emplois/métiers.



SUR LE DOSSIER “DÉTERMINATION DES TAUX DE PROMOTION APPLICABLES POUR L’AVANCEMENT DES OFFICIERS DE SAPEURS-POMPIERS DE CATÉGORIE A” : La DGSCGC sera destinataire des tableaux d’avancement élaborés par le SDIS 33 et aura un rôle de contrôle de la cohérence entre nos tableaux avancement et nos lignes directrices de gestion. Pour rappel, les agents de catégorie A et B occupent des “emplois spécifiques”.



SUR LE DOSSIER RAPPORT “RAPPORT ÉGALITÉ FEMMES HOMMES” : nous n’avons pas émis de remarque particulière, car il est conforme à ce qui avait été débattu lors des diverses réunions du groupe de travail dédié à ce sujet.



SUR LE DOSSIER “RÉACTUALISATION DU RECUEIL DE PROCÉDURES ET DE GESTION DU TEMPS DE TRAVAIL” : il concernait la mise à jour de la fiche n°5 intitulée “Temps partiel”. Le nombre de gardes devant être effectuées par le personnel en régime cyclique a été réévalué à la hausse d’une journée. Il s’agit d’une réactualisation suite à une erreur de calcul.

LA COMPLEXITÉ DE CERTAINS DOSSIERS DU COMITÉ TECHNIQUE NE NOUS PERMET PAS DE DÉVELOPPER DANS LE DÉTAIL CHACUN D’ENTRE-EUX. NOUS VOUS EN RÉVÉLONS LES POINTS IMPORTANTS EN ESSAYANT DE VOUS APPORTER UN ÉCLAIRCISSEMENT OBJECTIF. SI VOUS VOULIEZ PLUS D’INFORMATIONS SUR UN DOSSIER PRÉCIS, NOUS SOMMES BIEN ENTENDU À VOTRE DISPOSITION.